

Métiers pénibles : une liste est prête, mais rien n'est sûr

RÉFORME DES PENSIONS VLD et N-VA freinent dans la majorité, et la CGSP côté syndical

- ▶ Daniel Bacquelaine (MR), ministre des Pensions, a produit une liste de métiers pénibles pour le secteur public, afin de moduler l'extension de la pension à 67 ans.
- ▶ VLD et N-VA temporisent : la liste est longue, ça risque de coûter cher, il faut avancer dans le privé.
- ▶ Côté syndical, CSC et CGSLB ont dit OK, pas la CGSP.

1. QUELS MÉTIERS ?

Un coefficient de pénibilité

Le gouvernement fédéral, la CSC et le SLFP se sont donc entendus sur une liste de métiers pénibles, avec un coefficient de pénibilité. Plus celui-ci est élevé, plus les possibilités de départ anticipé seront généreuses. Voici les principales fonctions concernées. Facteurs (2), trieurs de nuit dans les centres de tri (2), contrôleurs aériens (4), personnel roulant à la SNCB (3), agents de triage, agents de maintenance, chargeurs, entretien des lignes, personnel technique SNCB (2), agents de sécurité Sécurail (3), poseurs de voies et personnel de la caténaire (3), personnel d'entretien technique dans l'atelier et l'atelier à locomotives (2), personnel dans les cabines de signalisation (3), personnel de gare (2), éboueurs (3), personnel roulant des sociétés de transport régionales (2), militaires (4), personnel civil de service sécurité

militaire (3), fonctionnaires de police ou agents auxiliaires du cadre opérationnel de la police intégrée (4), pompiers professionnels (4), personnel de la protection civile (3), call center 112 (2), service extérieur Sécurité de l'État (3), agents pénitentiaires (3), agents de sécurité en vue de l'exécution des tâches de la police des cours et tribunaux et le transfert des détenus (1), enseignants dans les établissements pénitentiaires ou dans les institutions communautaires d'assistance spéciale à la jeunesse (2), douaniers (2), personnel infirmier (3), personnel soignant (3), ambulanciers (3), enseignants du maternel (2), enseignants du primaire (1), enseignants du secondaire (1), enseignants du professionnel (2), enseignants de l'enseignement spécial (2), personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement primaire, maternel, secondaire, professionnel et spécial, sauf administratif (1).

2. POURQUOI CES TENSIONS ?

Divisions dans la majorité

Parce que les partenaires de la majorité ne valident pas tous le préaccord intervenu mercredi soir. MR et CD&V (les chrétiens-démocrates ont « félicité » Daniel Bacquelaine...) disent OK. Pas le VLD ni la N-VA. Ces deux partenaires de la suédoise demandent à analyser de près la liste des métiers pénibles, à jauger leur impact budgétaire et n'imaginent pas d'issue à tout ceci tant que l'on n'aura pas répliqué l'opération dans le secteur privé. Pour la N-VA, Jan Spooen, député fédéral, nous explique : « Il faut remplir quatre conditions, c'est ce qui avait été convenu au gouvernement. 1. Le coût général des pensions ne peut pas augmenter avec cette réforme ; 2. Les personnes concernées par les métiers pénibles ne peuvent pas perdre de l'argent au passage ; 3. La prise en compte des métiers pénibles ne doit pas avoir pour effet de faire diminuer l'âge effectif du départ en pension dans le pays. 4. Il faut avancer de la même manière pour le privé. »

Ancien ministre des Pensions sous Elio Di Rupo, le député fédéral Vincent Van Quickenborne, s'exprimant à la Chambre jeudi, a posé les mêmes balises au nom

du VLD : « Attention à vider la réforme des pensions de sa substance. Nous n'avons pas à suivre les diktats des syndicats, il faut s'occuper tout autant des pensions dans le secteur privé et des indépendants ». Bref, on l'a dit, VLD et N-VA ne valident pas le préaccord. On en parle en kern ce vendredi.

A la Chambre toujours, Daniel Bacquelaine a tout de même arraché des applaudissements sur les bancs des partenaires récalcitrants en lançant à la fin de son intervention : « Oui, les négociations seront menées en parallèle public-privé, et le but de la réforme est bien de travailler un peu plus longtemps pour sauvegarder le système des pensions, cela dans des limites budgétaires acceptables. » Van Quick a soupiré d'aise.

Côté syndical aussi, c'est un peu flou : CSC et CGSLB ont donné leur feu vert mercredi soir. La liste des métiers pénibles leur convient, la CGSP en revanche n'a pas tranché, elle réunit ses instances lundi. Grosse pression sur la Centrale générale des services publics : gare à s'isoler, qui plus est à la veille de négociations concernant les salariés du privé.

D.CI ET B.DY

3. A QUAND L'ACCORD DEFINITIF?

Les craintes sur le privé

L'établissement d'une liste des métiers pénibles dans la fonction publique est une avancée dans la réforme des pensions. Mais c'est une étape, pas la fin du parcours. La liste doit tout d'abord être approuvée par le conseil des ministres restreint. Un « kern » a lieu ce vendredi, mais vu la pression N-VA et VLD (ci-contre), il ne sera pas décisif. Il est même très probable que l'approbation ministérielle n'interviendra pas avant que la liste des métiers pénibles ne soit également dressée pour le secteur privé et les indépendants. Et là, c'est une autre paire de manches.

Contacté par nos soins, l'administrateur délégué de la fédération patronale, la FEB, Pieter Timmermans, met des balises : « *Je crains que les syndicats n'arrivent avec la liste des métiers*

pénibles de la fonction publique et ne demandent la même chose pour le privé. Pour nous, ce ne sera pas possible, car une grosse partie du secteur privé risque d'être concerné. Nous voulons que les critères de pénibilité soient très précisément vérifiables, parce que si les critères sont généraux, cela risque de mener à beaucoup de contestations. »

Côté syndical, on refuse de toucher à la liste des métiers pénibles de la fonction publique. Dans ces conditions, adapter cette liste pour l'unifier avec le privé semble donc... impossible. Du moins à ce stade. Daniel Bacquelaine (MR), à la manœuvre comme ministre des Pensions, reste optimiste : « *Nous avons engrangé un préaccord, je crois que l'on peut boucler la réforme cette année, avec une entente au gouvernement cet été et le passage au Parlement en septembre-octobre. Voilà mon calendrier. »*

La route est longue. En supposant qu'un accord intervienne dans le secteur privé et pour les indépendants, le gouvernement devra là aussi avaliser les listes de métiers pénibles, et après cela encore, le bureau du Plan devra évaluer la réforme et s'assurer que les possibilités de départs anticipés (en pension) liés à ces fonctions pénibles ne plombent pas les budgets disponibles.

D.CI ET B.DY